

CODE DE COMPORTEMENT

Code de comportement

Chers collaborateurs,

Notre entreprise bénéficie d'une grande estime et d'une excellente réputation auprès de ses clients, fournisseurs, collaborateurs et du public. Cela dépend du comportement de ses collaborateurs et montre les relations que nous avons entre nous, les valeurs qui nous sont chères et si nous respectons le droit et la loi.

Vous trouverez dans le présent code de comportement les règles comportementales importantes pour nous, qui s'appliquent à tous les collaborateurs d'Otto Fischer.

La plupart des thèmes seront évidents pour vous car ils correspondent au bon sens humain. Mais nous tenons à mettre en application notre culture de responsabilité sociale, de crédibilité et de respect des lois. Les collaborateurs d'Otto Fischer doivent respecter les règles et lois en vigueur chaque jour et dans toutes les situations. Notre idée de la collaboration et nos valeurs communes exigent que nous nous disions mutuellement ce que nous attendons les uns des autres,

le comportement que nous souhaitons et ce qui n'est pas toléré chez nous.

N'hésitez pas à demander conseil à votre supérieur ou à l'organisme de médiation des ressources humaines en cas d'incertitudes.

En respectant ces règles importantes, vous aidez Otto Fischer à entretenir son excellente réputation.

Merci beaucoup!



Patrick Fischer
Président du conseil d'administration



Roger Altenburger
Directeur

Code de comportement

Dans toutes nos actions, nous sommes responsables, francs et fiables.

En tant que collaborateurs d'Otto Fischer, nous connaissons notre responsabilité vis-à-vis de notre environnement et de la société. Nous agissons de manière prévoyante et prenons la responsabilité de nos actions.

Nous sommes sincères. Nous pensons ce que nous disons. Nous sommes fiables parce que nous tenons parole. Nous vérifions constamment et faisons vérifier si nous faisons vraiment ce que nous annonçons.

Nous savons que nous pouvons aussi être associés à notre entreprise sur le plan privé. Nous en tenons compte dans nos déclarations et nos actes.

Code de comportement

Nous respectons les lois et les directives internes.

La base et le cadre de nos actions sont le droit et les lois suisses, mais aussi dans tous les autres pays où nous sommes présents.

En outre, nous respectons les directives internes et les normes envers lesquelles nous nous sommes engagés volontairement. Nous connaissons les règles qui s'appliquent à nous et les respectons toujours.

Code de comportement

Nous ne corrompons pas et ne nous
laissons pas corrompre.

Nous faisons nos affaires sur la base de la franchise et de la qualité de nos prestations. C'est pourquoi nous rejetons toute forme de corruption.

Plus particulièrement, nous n'accordons aucun avantage injustifié aux partenaires commerciaux pour assurer un contrat ou aux agents publics pour effectuer ou renoncer à une action officielle ou simplement pour l'entretien des relations. Nous n'utilisons pas non plus de tiers pour effectuer des pratiques de corruption.

Nous pouvons accepter à titre exceptionnel des invitations ou des cadeaux de politesse minimes et commerciaux isolés. Mais dans ce cas, nous respectons toujours nos directives internes.

L'acceptation d'invitations, d'avantages et de cadeaux de collaborateurs - d'ordre privé ou commercial - ne doit pas affecter l'indépendance, l'objectivité et la liberté d'action dans l'activité professionnelle, ni donner une impression de corruptibilité ou de partialité. En cas de doute, les collaborateurs clarifient avec leur supérieur ou les Ressources Humaines si un avantage ou une invitation peut être accepté.

Code de comportement

Nous nous engageons pour une concurrence libre et juste.

En tant qu'entreprise ciblée sur la réussite et la performance, nous nous engageons pour une économie de marché libre et pour une concurrence efficace et juste. Pour nous, le respect du droit des cartels est une évidence.

Nous prenons nos décisions commerciales sur une base factuelle et sans aucune discrimination. Nous refusons strictement les accords limitant la concurrence en matière de prix, quantités, marchés, secteurs ou clients. Dans ce cadre, nous respectons toujours nos directives internes.

Code de comportement

Nous évitons les conflits d'intérêts ou nous les rendons publics à temps.

Notre travail est basé sur l'objectivité et non sur les intérêts personnels. C'est pourquoi nous nous efforçons toujours d'éviter les conflits entre nos intérêts personnels et les intérêts d'Otto Fischer.

Nous exposons en interne les situations causant des conflits d'intérêts réels ou possibles. Et s'il est impossible d'éviter un conflit d'intérêt, nous prenons des mesures appropriées afin que ce conflit ne porte pas préjudice à Otto Fischer.

Plus particulièrement, nous exposons en interne les intérêts personnels ou financiers relatifs aux fournisseurs, concurrents ou autre tiers pouvant influencer l'objectivité de notre travail. Et nous nous assurons toujours que les mandats que nous exécutons en dehors d'Otto Fischer sont en accord avec nos directives internes et ne sont pas en conflit avec les intérêts d'Otto Fischer.

Code de comportement

Nous traitons les informations
confidentielles avec soin.

Dans notre travail, nous sommes en contact avec des informations et des secrets commerciaux. Nous utilisons toujours les informations que nous obtenons dans le cadre de nos affaires avec soin et uniquement dans la mesure autorisée et commercialement justifiée.

Plus particulièrement, nous ne divulguons pas les informations confidentielles et les secrets commerciaux à des personnes non autorisées en interne et en externe. Et nous n'abusons de ces informations ni pour des avantages personnels, ni des avantages de tiers injustifiés.

Nous traitons les données personnelles de nos clients, collaborateurs et partenaires commerciaux de manière particulièrement confidentielle et prenons les mesures de protection appropriée. Dans ce cas, nous respectons strictement les principes de la protection des données.

Code de comportement

Nous prenons soin des valeurs patrimoniales d'Otto Fischer.

Les valeurs patrimoniales de notre entreprise constituent la base des activités. C'est pourquoi nous les traitons avec soin et responsabilité. Nous les protégeons contre la perte et les dommages et les utilisons exclusivement aux fins légitimes d'Otto Fischer. Nous ne tolérons pas les actions trompeuses ou autrement illégales contre les valeurs patrimoniales.

Nous sommes également responsables de protéger la propriété intellectuelle présente chez Otto Fischer dans une forme appropriée et de la protéger contre la perte. Cela inclut les processus, nos brevets, mais aussi notre savoir-faire. Nous respectons aussi la propriété intellectuelle des autres.

Nous tenons nos registres selon des règles comptables professionnelles reconnues. Nous sommes responsables de consigner toutes les transactions de l'entreprise de manière correcte, complète, transparente et dans les délais dans nos registres comptables.

Code de comportement

Nous entretenons des relations valorisantes et respectueuses au sein d'Otto Fischer.

En tant que collaborateurs de tous les niveaux, nous travaillons en partenariat. Nous nous traitons avec respect, justice et humanité. Nous nous efforçons de créer un climat de travail marqué par la responsabilité propre, motivant et ciblé sur la performance.

Notre sécurité et notre santé sont au premier plan. Dans le respect des prescriptions légales en matière de travail et de santé, nous portons tous la responsabilité conjointe de la création d'un environnement de travail sûr et sain.

Nous sommes responsables de l'égalité des sexes et du traitement équitable des personnes d'origines ou de milieux différents. Nous ne tolérons pas le harcèlement ou les discriminations en tous genres. Nous respectons mutuellement notre sphère privée et notre intégrité personnelle.

Code de comportement

Nous agissons de manière fiable, juste et responsable dans la relation avec nos clients, nos partenaires commerciaux et les autorités.

Nous gagnons la confiance de nos clients grâce à la qualité et la fiabilité de nos services et des produits que nous vendons. C'est pourquoi nous ne faisons pas de compromis en la matière et nous réagissons immédiatement et de façon appropriée aux manquements.

Nous avons une attitude juste et fiable envers nos partenaires commerciaux. Nous attribuons les commandes sur la base de critères objectifs et justifiables. Dans ce cadre, nous respectons toujours nos directives internes.

Nous sommes toujours corrects dans la collaboration avec les autorités. Nous évitons toute tentative d'influence abusive sur les processus de décision des autorités.

Code de comportement

Nous sommes ouverts, francs et clairs dans notre communication.

Chez Otto Fischer, nous encourageons une communication ouverte, franche et claire avec nos clients, collaborateurs, partenaires externes et le public. Quand nous sommes confrontés à des questions désagréables, nous ne les évitons pas.

Nos exigences élevées en matière de communication s'appliquent aussi au marketing. Concernant nos services et les produits que nous vendons, nous communiquons de manière transparente et non trompeuse.

Code de comportement

Nous suivons le principe de la durabilité dans nos activités et décisions.

Pour nous, être durables signifie que nous créons un équilibre entre les dimensions économiques, écologiques et sociales de nos activités et décisions. Nous faisons attention à économiser les ressources naturelles.

Dans la mesure du possible, nous acquérons les ressources critiques auprès de sources durables. Et dans notre collaboration avec les partenaires commerciaux, nous nous engageons pour des conditions de travail et de production écologiques et sociales.

Code de comportement

Application du code de comportement.

Ce code de comportement s'applique à tous les collaborateurs à temps plein ou partiel ainsi qu'aux organes exécutifs d'Otto Fischer, sans restriction.

En outre, Otto Fischer s'attend à ce que les mandatés avec qui nous travaillons agissent en accord avec le contenu principal du présent code de comportement.

Contact

Les interlocuteurs suivants sont à votre disposition dans l'ordre suivant pour les questions relatives au respect ou à l'interprétation du présent code de comportement:

- Votre supérieur direct
- Le poste directement supérieur suivant
- L'organisme de médiation des ressources humaines

Code de comportement

Réaction aux violations.

Les violations du présent code de comportement doivent être signalées au supérieur direct afin que des mesures appropriées puissent être prises.

S'il y a raison de supposer que le supérieur lui-même est impliqué dans l'action fautive ou qu'il en a connaissance, les collaborateurs peuvent s'adresser au supérieur juste au-dessus, à la direction ou à l'organisme de médiation des ressources humaines.

Les signalements sont toujours traités de manière confidentielle.

Nous ne tolérons pas les discriminations ou les mesures de représailles en tous genres contre les collaborateurs qui signalent une violation du présent code de comportement en bonne foi ou qui refusent de participer à une violation.